

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.07.2025 Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 16.07.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** Collonil Carbon Pro, 300 ml D· **Contenu de l'emballage** : 300 ml· **Code du produit** 17030000000· **UFI**: MKC3-N0FK-K00W-HPTS

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** *Aérosol d'imprégnation pour cuir*

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur** :

Salzenbrodt GmbH & Co. KG

Hermsdorfer Straße 70

D-13437 Berlin

Tél. : +49 30 41404-40

Importateur :

Rudolf Roth AG

Bodmerstr. 15

CH- 3645 Gwatt - Thun

Tél. : +41 33 3364757

· Service chargé des renseignements :

Département Sécurité des produits, numéro de téléphone +49 30 41404545 ; portable +49 162 1096464

e-mail : productsafety@collonil.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Aérosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.07.2025 Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 16.07.2025

Nom du produit Collonil Carbon Pro, 300 ml D

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07

· **Mention d'avertissement Danger**· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C11-12, isoalcanes, < 2% hydrocarbures aromatiques

Hydrocarbures, C6-7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% de n-hexane

· **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme substance PBT.· **vPvB:** Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme substance vPvB.· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration > 0,1 %.

Pour l'explication des listes EDC, voir chapitre 16

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.1 Substances** Non applicable, le produit est un mélange.· **3.2 Description :** Matières imperméabilisantes dans solvants de hydrocarbon, rempli avec propulseur· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 90622-57-4 Numéro CE: 918-167-1	Hydrocarbures, C11-12, isoalcanes, < 2% hydrocarbures aromatiques	25-50%
	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane, pur	≥10-≤25%
	⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
CAS: 64742-49-0	Hydrocarbures, C6-7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% de n-hexane	≥20-<25%
	⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.07.2025 Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 16.07.2025

Nom du produit Collonil Carbon Pro, 300 ml D

		(suite de la page 2)
CAS: 109-87-5 EINECS: 203-714-2	méthylal ⚠ Flam. Liq. 2, H225	10-25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	≥1-≤10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane liquéfié ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	≥3-≤7,5%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1	acétate de n-butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336, EUH066	3-5%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 927-510-4	heptane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥0,25-≤0,75%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
voir 7.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.07.2025 Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 16.07.2025

Nom du produit Collonil Carbon Pro, 300 ml D

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (due p.ex. à des lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Sans aération suffisante il peut y avoir formation de mélanges explosifs. Conserver hors de la portée des enfants.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker à un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
- **Classe de stockage (LGK) selon TRGS 510 :** 2 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 106-97-8 butane, pur (10-25%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm

CAS: 109-87-5 méthylal (10-25%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 6200 mg/m ³ , 2000 ppm
	Valeur à long terme: 3100 mg/m ³ , 1000 ppm
	SSc;

CAS: 75-28-5 isobutane (7,5-10%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm

CAS: 74-98-6 propane liquéfié (5-7,5%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 4000 ppm
	Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle (3-5%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 720 mg/m ³ , 150 ppm
	Valeur à long terme: 240 mg/m ³ , 50 ppm
	SSc;

· Informations relatives à la réglementation VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

· DNEL

CAS: 64742-49-0 Hydrocarbures, C6-7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% de n-hexane

Oral	Consommateurs DNEL	699 mg/kg BW/d (inconnu)
Dermique	Travailleurs de la DNEL	733 mg/kg BW/d (inconnu)
	Consommateurs DNEL	699 mg/kg BW/d (inconnu)
Inhalatoire	Travailleurs de la DNEL	2.035 mg/kg BW/d (inconnu)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.07.2025 Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 16.07.2025

Nom du produit Collonil Carbon Pro, 300 ml D

(suite de la page 4)

	Consommateurs DNEL	608 mg/m ³ /24h (inconnu)
CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle		
Inhalatoire	Consommateurs DNEL	859,7 mg/m ³ /24h
	Travailleurs de la DNEL	960 mg/m ³ /8h

· PNEC

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

PNEC	0,18 mg/l
PNEC	0,018 mg/l
PNEC	0,981 mg/kg
PNEC	0,0981 mg/kg
PNEC	0,0903 mg/kg

· Indications complémentaires :

Les règles techniques pour les substances dangereuses (TRGS) 900 (version du 12.06.23) servent de base.

· 8.2 Contrôles de l'exposition Non applicable.

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains :

En utilisation régulière: gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

caoutchouc fluoré (viton)

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique

aérosol

· Couleur :

incolore

· Odeur :

caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion :

non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

12 °C

· Inflammabilité

Aérosol extrêmement inflammable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.07.2025 Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 16.07.2025

Nom du produit Collonil Carbon Pro, 300 ml D

(suite de la page 5)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	0,6 Vol %
· supérieure :	8,5 Vol %
· Point d'éclair :	-60 °C
· Température d'inflammation :	200 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Mélange non polaire/aprotique. Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique à 40 °C	50 mm²/s
· dynamique à 40 °C:	35 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	2.100 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,69729 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	>85,9-≤99,6 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

CH

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.07.2025 Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 16.07.2025

Nom du produit Collonil Carbon Pro, 300 ml D

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: gaz/vapeurs inflammables

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 90622-57-4 Hydrocarbures, C11-12, isoalcanes, < 2% hydrocarbures aromatiques

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	>5.000 mg/m3 (rat)

CAS: 106-97-8 butane, pur

Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

CAS: 64742-49-0 Hydrocarbures, C6-7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% de n-hexane

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (Acute Oral Toxicity)
	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
		>2.000 mg/kg (lapin) (Acute Dermal Toxicity)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat) (Acute Inhalation Toxicity)
		11,4 mg/l (tro)

CAS: 109-87-5 méthylal

Oral	LD50	5.708 mg/kg (lapin)
	LD50	8,6 ml/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	15.000 ppm (rat)

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	13.100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat)

CAS: 64742-49-0 heptane

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.07.2025 Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 16.07.2025

Nom du produit Collonil Carbon Pro, 300 ml D

(suite de la page 7)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 90622-57-4 Hydrocarbures, C11-12, isoalcanes, < 2% hydrocarbures aromatiques

biodégradabilité	31,3 %
EC0	1.000 mg/l (algue)
EC0/48h	1.000 mg/l (daphnia)
EC0/96h	1.000 mg/l (poisson)
NOEC	1.000 mg/l (algue)
	≥1 mg/l (daphnia)

CAS: 64742-49-0 Hydrocarbures, C6-7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% de n-hexane

biodégradabilité	81 %
IC50/72h	30 mg/l (algue)
EC50/48 h	3 mg/l (daphnia)
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	30 mg/l (algue) (Growth Inhibition Test)
	3 mg/l (daphnia) (Daphnientoxizität)
Poissons à toxicité aiguë	11,4 mg/l (poisson) (Acute Toxicity Test)

CAS: 109-87-5 méthylal

biodégradabilité	88 %
EC0/48h	250 mg/l (daphnia)
EC10/96h	> 500 mg/l (algue)
EC10/17h	3.000 mg/l (bactérie)
EC50/48 h	> 500 mg/l (daphnia)
LC50/96 h	6.990 mg/l (poisson)
LC50/48 h	7.500 mg/l (poisson)

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

biodégradabilité	98 %
EC0	115 mg/l (bactérie)
EC50/72 h	674,7 mg/l (algue)
EC50	959 mg/l (bactérie)
EC50/24 h	72,8 mg/l (daphnia)
PNEC	35,6 mg/l
LC50/96 h	62 mg/l (poisson)

CAS: 64742-49-0 heptane

IC50	1-10 mg/l (algue)
EC50	1-10 mg/l (daphnia)
LC50/96 h	1-10 mg/l (poisson)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.07.2025 Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 16.07.2025

Nom du produit Collonil Carbon Pro, 300 ml D

(suite de la page 8)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme substance PBT.
- **vPvB:** Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme substance vPvB.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque :** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | UN1950 |
| · ADR, IMDG, IATA | |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | 1950 AÉROSOLS |
| · ADR | AÉROSOLS |
| · IMDG | AÉROSOLS |
| · IATA | AÉROSOLS, inflammable |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR | |
|  | |
| Non applicable | |
| · Classe | 2 5F Gaz. |
| · Étiquette | 2.1 |
| · IMDG, IATA | |
|  | |
| · Class | 2.1 Gaz. |
| · Label | 2.1 |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.07.2025 Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 16.07.2025

Nom du produit **Collonil Carbon Pro, 300 ml D**

(suite de la page 9)

· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler :	-
· No EMS :	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· Remarques :	non applicable
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· Remarques :	non applicable
· IATA	
· Remarques :	non applicable
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**

(suite page 11)

CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.07.2025 Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 16.07.2025

Nom du produit Collonil Carbon Pro, 300 ml D

(suite de la page 10)

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
III	0,5-0,75
NK	70-100

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· **VOCV (CH) 97,99 %**

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· **Phrases importantes**

Libellé complet des phrases H pour les ingrédients, si dans le chapitre 3 sous `` Dangereux

Ingrédients appelés:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosols, Section 2.3.1

Règles d'extrapolation

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.07.2025 Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Révision: 16.07.2025

Nom du produit Collonil Carbon Pro, 300 ml D

(suite de la page 11)

Danger par aspiration

Jugement d'experts

- **Service établissant la fiche technique :** Département "Sécurité des Produits"
- **Date de la version précédente:** 16.06.2025
- **Numéro de la version précédente:** 21
- **Acronymes et abréviations:**
 - ECD : Substances endocrines Liste 2
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
 - Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 - Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
 - Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 - Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - STOT/SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 - Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 - Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
 - Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- **Sources.** Pour expliquer les listes du DPE : <https://edlists.org/the-ed-lists>

CH